



Délibération n° **2025-94 R**  
 Objet : **Attribution marché pour les travaux de réalisation d'une bande cyclable.**

**Extrait du registre des délibérations  
 Du Conseil Municipal  
 De la Commune d'EMBRUN**

**Séance du 06 Mai 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le Six Mai à 18h00,  
 Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,  
 Légalement convoqué le Vingt Quatre Avril deux mille  
 vingt-cinq à la Salle de la Manutention,  
 Sous la présidence de Madame Chantal EYMOUD, Le  
 Maire,  
 Secrétaire de séance : Madame Audrey CEARD, à  
 l'unanimité  
 Nombre de membres en exercice : 29  
 Nombre de membres présents : 21  
 Nombre de votants : 28

**Présents :**

Madame Chantal EYMOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON,  
 Madame Zoïa DEPEILLE, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude  
 RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur Christian COULOUMY, Madame Audrey CEARD, Madame  
 Wiebke SILVE, Monsieur Alexandre DIDIER, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Denis GRAS,  
 Monsieur Christian GUENEAU, Monsieur Vincent ESMIEU, Monsieur Gérard MARCELLIN,  
 Madame Nathalie BERNARD, Madame Barbara GASQUET, Madame Annick BOUSSIÈRE,  
 Monsieur Olivier LEFRANCOIS, Monsieur Jean Louis RIFFAUD, Monsieur Pierre BRUYAT.

**Représentés :**

Madame Ouria BLANCHET donne pouvoir à Monsieur Christian COULOUMY  
 Monsieur Bernard FANTI donne pouvoir Monsieur Jean Claude DOU  
 Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA  
 Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER  
 Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Madame Chantal EYMOUD  
 Monsieur Robert PELLISSIER donne pouvoir à Monsieur Jean Louis RIFFAUD  
 Madame Véronique CONSTANS donne pouvoir à Monsieur Pierre BRUYAT

**Excusé :**

Monsieur Patrice RENOUF

-----

Madame le maire indique que la commune d'Embrun souhaite réaliser une bande cyclable de l'entrée de ville au croisement avec l'avenue Justin Gras en résine colorée ocre séparée de la route par une bande de peinture blanche en pointillé.

Madame le maire informe que l'agence départementale IT05 a souscrit un marché avec l'entreprise PROXIMARK jusqu'au 17/08/2025 pour la signalisation horizontale.

La commune souhaite donc bénéficier de ces prix du marché pour réaliser un devis auprès de cette entreprise.

Madame le maire rappelle la délibération 2019.041 autorisant la commune d'Embrun à adhérer avec l'agence technique du Département IT05.

Madame le Maire rappelle qu'IT05 met à disposition des communes et EPCI une offre d'ingénierie territoriale pour renforcer la capacité de nos territoires ruraux à agir et innover.

L'offre de l'entreprise Proximark s'élève à 48 750 €HT.

Le Conseil Municipal,

**Vu** le code de la commande publique,

**Vu** la délibération du conseil municipal n° 2020.99 R du 29 juin 2020 portant sur les délégations à Madame le Maire,

Madame le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** Madame le Maire à signer le marché avec l'entreprise désignée ci-dessus
- **Dit** que les dépenses seront prises sur le budget, 0132.

Fait à Embrun,

Le 07 Mai 2025

Madame Le Maire  
Chantal EYMOUD

